

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE MARCHÉ NOCTURNE 2026 Saison 2026

Dossier de candidature à retourner COMPLET au plus tard le vendredi 15 mai 2026

Le marché nocturne est accessible uniquement sur inscription

**Merci de vous assurer de recevoir un mail ou un courrier de
confirmation de réception de votre dossier**

(Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera refusé)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

MARCHES NOCTURNES DU 5 JUIN, 24 JUILLET ET 4 SEPTEMBRE 2026

I) AUTORITÉ TERRITORIALE

La Ville de Saint-Léonard représentée par son Maire en exercice Gwénaëlle LOIRE.

II) OBJET DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

Le présent appel à candidature porte sur la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre de l'organisation d'un marché nocturne estival destiné aux créateurs artisans d'art et commerçants locaux, pour l'exploitation de stand, sur **la zone naturelle de convivialité** de Saint-Léonard, les vendredis 5 juin, 24 juillet et 4 septembre 2026, soit 3 dates pour la saison.

Les stands seront alloués à des artisans, des artistes, des créateurs, des associations ainsi qu'à des commerçants proposant des produits régionaux. Toutes les propositions seront néanmoins étudiées en commission.

Par cette autorisation, la Ville accorde au bénéficiaire un droit d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public de 3, ou 6 mètres linéaires les 5 juin, 24 juillet et 4 septembre 2026.

Le bénéficiaire est assujéti au paiement d'une redevance, fixée par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2026 portant approbation des tarifs pour l'année 2026 (par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public), soit :

- 5 € les 3 mètres linéaires par soir,
- 5 € le branchement électrique par soir.

Le marché nocturne s'organisera comme suit :

- L'exposant se présentera aux entrées à partir de 16h et jusqu'à 17h00 (nous vous remercions de ne pas vous présenter avant cet horaire). Le placier vous autorisera à accéder à la zone piétonne et vous indiquera votre emplacement. Après déballage, votre véhicule devra obligatoirement être sorti du périmètre piéton dans le respect des règles de sécurité en vigueur au moment de l'événement. Des sanctions pourront s'appliquer en cas de non-respect de ces consignes.
- L'ouverture au public s'effectuera de 17h30 à 21h30.
- Le démontage devra avoir lieu à partir de 22h00.
- Les horaires vous seront confirmés au moment de la confirmation de votre participation.

Ces consignes sont amenées à évoluer en fonction d'un éventuel relèvement des niveaux de sécurité durant la saison.

III) EXPLOITATION

Propreté du marché

Les emplacements doivent être maintenus propres durant le déroulement du marché. Aucun déchet ne devra être rejeté sur le domaine public.

Conditions d'exploitation de l'espace public

La mise à disposition de l'autorisation d'occupation temporaire est consentie pour les dates choisies dans le dossier de candidature

L'exposant n'est pas autorisé à apporter de modifications, ni effectuer des travaux sur les lieux. Il ne devra causer aucune nuisance auprès des voisins et sera tenu pour responsable de tout litige avec les riverains dans le cadre de leur exposition.

Il est interdit de sous-louer, de partager ou d'échanger l'espace attribué avec un autre exposant qui n'a pas été autorisé par l'organisateur.

IV) PROCÉDURE

- ◆ Date limite de réception des candidatures : **vendredi 15 mai 2026**

Tous les marchés **réservés et annulés** durant la saison sont payables en totalité même si l'exposant avise la collectivité de son absence au préalable.

Documents à annexer à votre candidature :

- Le projet global du stand : 2 photos minimum du stand tel qu'il sera présenté sur le marché nocturne,
- Le descriptif des produits : 2 photos minium représentatives de l'ensemble des produits proposés sur le marché nocturne,
- La photocopie de votre pièce d'identité,
- La photocopie de votre carte de commerçant et/ou extrait de KBIS de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance.

V) CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidature sera appréciée selon plusieurs critères :

- La qualité, et l'originalité de l'offre commerciale,
- Le savoir-faire,
- La provenance des produits,
- L'aménagement et la convivialité du stand.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par mail sur e.civil@ville-stleonard.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Léonard Place Charles de Gaulle 62360 Saint-Léonard.

Les candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse seront avertis par courrier ou par mail, pour préciser les modalités de l'occupation.

VI) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contacts et informations :

Mairie de Saint-Léonard e.civil@ville-stleonard.fr ou 03.21.92.21.00

